

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 163 – Présents à l'ouverture de la séance : 127

Date de la convocation et de son affichage : 10 mai 2016

Date d'affichage du compte rendu : 25 mai 2016

L'An Deux Mille Seize, le dix-huit mai à 17H00, le Conseil municipal de CHERBOURG-EN-COTENTIN, dûment convoqué en date du 10 mai 2016 par M. ARRIVE, maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

PRESENTS – ADAM Michel - AMBROIS Anne - ARRIVÉ Benoit - BASTIAN Frédéric - BAUDIN Marie-Claire - BERNARD Christian - BESNARD Angélique - BESUELLE Régine - BEURTON Sophie - BIHET Pierre - BOURDON Cyril - BRANTONNE Pascal – BROQUAIRE Guy - BRUNET Alain - BURNOUF Hervé - CATHERINE Arnaud - CATHERINE Christian - CAUVIN Bernard - CHEMIN Sylvain (arrivée 18h03) - CONDETTE Christophe - CORPEL Sophie - CREN Anne - CUNY Daniel - DELESTRE Richard – DESNOUES Marylène - DUFOUR Christine - DUPREY Catherine - DUREL Jacqueline - DUVAL Karine - EPPE Jean-Bernard - EUDET Yveline - FAGNEN Sébastien - FATOME Martine – FERNAGU Jean-Marie - FONTAINE Bernard – FRANCOISE Bruno - GENTILE Catherine - GESNOUIN Marie-Claude - GODEFROY Annick - GODIN Guylaine - GOUREMAN Paul (mandataire RENARD Nicole jusqu'à son arrivée : 17h56) - GRUNEWALD Martine - GUEGAN Fabienne - GUERRY Aurélie (mandataire HUBERT Jacques jusqu'à son arrivée : 18h25) - GUILLOT Marie-Annick (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ : 18h19) - HAIRON Maryline - HAMELIN Charlotte - HAMON Françoise - HÉBERT Dominique - HEBERT Raymond - HENNEBAUT Jean-Marc – HOUIVET Benoît - HOULLEGATTE Jean-Michel - HUBERT Christiane - HUBERT Jacques - HUET Fabrice - HUREL Karine - JORET Marc - JOZEAU-MARIGNE Muriel (arrivée à 18h03) - JUMELIN Béatrice - LAGARDE Jean - LAINÉ Sylvie - LAISNEY Michel - LAMBERT-CARABIN Annie - LAUNOY Claudie - LE BARBENCHON Aline - LEBONNOIS Marie-Françoise – LEBOIDRE Jean-Louis - LECLAIRE Maryvonne - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEGOUIX Daniel - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Anne - LEJUEZ Nicolas - LELOY Jean-Pierre – LEMARINEL Nelly - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric – LEREVEREND Philippe - LEROUX Patrick - LETERRIER Sarah - LETOUZÉ Thierry - LINCHENEAU Jean-Marie - LIOT Claude - LORIMIER Monique - LOUISET Michel - MACÉ Isabelle – MADEC Nathalie - MAGHE Jean-Michel - MARIVAUX Isabelle - MARTIN Olivier - MONNIER Jean - OLIVIER Hubert –OVIVIER Stéphane - PERRET Benoît - PIC Anna - PICHON Hugues - PICHON Jean-Pierre - POIZOT Emmanuel - POUTAS Louis - RENARD Nathalie - RENARD Nicole – RENE Annie - REY Michel - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - ROUSSEL Pascal - ROUXEL André - SIMON Sylvie - SIMONIN Philippe – SOETAERT Pierre - SOURISSE Claudine – SPAGNOL Marc - TAUPIN Dominique - TAVARD Agnès - TESSON Patrick - THÉVENY Marianne - THIEULENT Lydia - TUFFREAU Danièle - TISON Franck – TRAVERT Alain – VARENNE Valérie - VAULTIER Thérèse - VAYER Dominique - VIGNET Hubert - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSES – BAUDIN Philippe (mandataire BURNOUF Hervé) - BLED Corinne (mandataire LIOT Claude) - BONYADI Barzin (mandataire THIEULENT Lydia) – Marcel BOURDEL (mandataire DUREL Jacqueline) - BOUSSELMAME Noureddine (mandataire TESSON Patrick) – CHAMPAIN Jacqueline (mandataire JORET Marc)- COLSON Christiane (mandataire POUTAS Louis) - DANZIAN Monique - DELAUNAY Sylvie (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert) - DESPLAINS Isabelle (mandataire HAMON Françoise) - FEUILLY Hervé (mandataire TUFFREAU Danièle) - GOSSELIN-FLEURY Geneviève (mandataire ARRIVE Benoit) - GUYON Sophie (mandataire BRUNET Alain) - HERY Sophie (mandataire ROUSSEL Pascal) - HUET Catherine (mandataire HOUIVET Benoit) – JEANNE Lucile (mandataire LEQUILBEC Frédéric) – JOLY Kristelle (mandataire LEJAMTEL Ralph) - LE MONNYER Florence (mandataire VIVIER Nicolas)- LEGOUBEY Frédéric (mandataire FONTAINE Bernard) - LEPOTIER Carole (mandataire MACE Isabelle) - LERECULEY Daniel (mandataire LOUISET Michel) - LUCE Christophe (mandataire CATHERINE Arnaud) – MACE Céline (mandataire LEFRANC Bertrand) - MARGUERITTE David (mandataire SOETAERT Pierre) - PEYPE Gaëlle (mandataire MAGHE Jean-Michel) - PISMONT Geneviève (mandataire MADEC Nathalie)- SÉBIRE Nelly (mandataire SOURISSE Claudine)

ABSENTS - CEDRA Thierry - CLUGERY Bruno – LUCAS David - ORANGE Jacques - PINEL Dominique – POIDEVIN Hugo - ROUSVOAL Camille – SOREL Jeanne - VALTON Thierry

M. Dominique HEBERT conformément à l'art. L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

1 Communications diverses

Intervention de M. ARRIVE :

Nous avons un conseil composé d'une quarantaine de délibérations ainsi que des questions diverses que nous verrons, conformément à nos habitudes, en fin de conseil.

Je voudrais en propos liminaire revenir sur de bonnes nouvelles, que vous avez pu lire et entendre dans les médias locaux.

La semaine dernière, Hervé Guillou PDG de DCNS, est venu officiellement donner le coup d'envoi du dépôt de permis de construire pour l'usine d'hydroliennes Open Hydro sur le port de Cherbourg. La cérémonie de présentation a eu lieu le 12 mai, en présence d'Hervé Morin, Philippe Bas et de nombreux partenaires et je voudrais revenir sur ce moment important qui marque un jalon dans la construction de la filière EMR. C'est un jalon important parce qu'il matérialise l'ambition d'Open Hydro et de sa maison mère DCNS, d'une part de poursuivre sa diversification dans les énergies renouvelables, mais surtout de le faire ici à Cherbourg. Ceux qui suivent ce dossier de près depuis plusieurs années le savent, tout ceci n'était pas gagné. Aujourd'hui Open Hydro a son siège à Cherbourg et sa première installation industrielle sera ici également à Cherbourg-en-Cotentin. Cette nouvelle usine devrait normalement voir le jour et être opérationnelle courant 2017 et générer plusieurs dizaines d'emplois dans un premier temps et beaucoup plus dans un second temps, au moment des fermes commerciales.

La seconde bonne nouvelle concerne justement les fermes commerciales. Ségolène Royal, lors d'un déplacement à Brest, a annoncé cet appel d'offres pour les fermes commerciales hydroliennes. Alors pourquoi c'est une bonne nouvelle ? Je vous en avais parlé ici à plusieurs reprises parce qu'en lançant le processus administratif de création de fermes commerciales dans les eaux françaises, le gouvernement et Madame la ministre ont pu confirmer que l'État allait donner une place à l'électricité d'origine hydrolienne dans le bouquet énergétique français. Cela signifie concrètement, pour les industriels de l'hydrolien Open Hydro et Général Electric en tête, la création d'un marché à court terme et cela leur donne donc de la visibilité pour investir ces fermes commerciales. Bien entendu cet appel d'offres prépare la suite et évite un vide entre les fermes pilotes et bien sûr les fermes commerciales, cela donne donc une visibilité aux industriels vous l'avez compris. Cette annonce de la Ministre est donc le chaînon qui nous manquait jusqu'à présent pour l'émergence d'une filière nouvelle. Les industriels savent désormais qu'ils vont pouvoir poursuivre leurs recherches, créer un outil industriel d'envergure pour répondre aux besoins du marché français et surtout partir à la conquête des marchés étrangers. L'officialisation de ces fermes commerciales leur permet ainsi de conserver l'avance qu'ils ont acquise dans la perspective de la création de cette filière nouvelle et c'est bien notre ville, notre département, notre région qui vont accueillir cette filière. L'hydrolien vient donc de franchir un cap important et l'éolien devrait suivre assez vite, nous l'espérons. Nous restons très confiants sur la création de l'usine de pales par LM Wind Power sur le port après le rachat de la branche EMR d'Alstom par Général Electric qui a retardé nos projets et le projet cherbourgeois, c'est aujourd'hui l'éclatement de ADWEN, la co-entreprise franco-espagnole entre Areva et GAMESA, qui bouleverse depuis quelques semaines le paysage de l'éolien offshore français. Une redistribution des cartes est en train de s'opérer et influe sur le planning prévisionnel des opérateurs. Je sais que ces retards peuvent semer le trouble dans de nombreux esprits et que beaucoup s'interrogent sur la viabilité de ce projet. Je souhaite redire ici avec force que l'éolien offshore à Cherbourg n'est pas remis en cause. EDF a confirmé l'installation de son HUB pour les champs de Courseulles et Fécamp ce qui va générer de l'activité et environ deux cents emplois sur cette partie HUB d'assemblage. Général Electric et LM Wind Power continuent de s'organiser pour que la filière s'implante ici sur notre port. Ils sont soutenus en cela par le gouvernement qui a toujours la volonté de créer un géant de l'éolien en France et Cherbourg en sera également l'épicentre. J'espère, bien entendu avec le département et la région que j'associe à mes propos, que tout cela sera confirmé dans le courant de l'été.

Notre économie se reconstruit autour de 2 grands axes historiques l'énergie et la navale. L'énergie avec les EMR, je viens de vous en parler, EMR qui viennent compléter la présence du nucléaire sur notre territoire et la navale avec DCNS et ses contrats australiens ainsi que les CMN qui se préparent à d'autres ventes en construisant ici également une nouvelle usine pour presque cent millions d'euros, vous avez vu également les annonces. J'ajouterai à cela la filière agromer avec « saumon de France » qui affiche de nouvelles ambitions de nouveaux moyens mais aussi une nouvelle usine de production de co-produits de la pêche à Tourlaville, Nutrifish qui doit entrer en service dans le courant de l'année.

Je me garderai bien de faire du triomphalisme, la collectivité, notre collectivité prend sa part dans ces réussites en soutenant financièrement certains projets, comme peuvent le faire également le département et la région, et notre territoire anticipe aussi en se structurant pour accueillir ici d'autres entreprises mais ce n'est là finalement que notre travail à tous. Je me réjouis cependant que les collectivités aient pu faire les bons choix au bon moment. Mais je suis surtout très heureux de voir notre territoire aujourd'hui se positionner progressivement sur des filières d'avenir créatrices d'emplois. La bonne santé économique d'un territoire est aujourd'hui déterminante pour son dynamisme culturel sportif commercial, pour son attractivité, pour le bien-être de nos habitants. Je crois que dans ces domaines, même si bien entendu beaucoup de choses restent à faire, l'ensemble des signes que nous avons eu ces dernières semaines nous permettent de penser que nous sommes sur la bonne voie.

Madame VARENNE : Suite aux annonces des EMR, par rapport au débat que nous avons eu au dernier conseil municipal, les éléments de débat aujourd'hui, pour nous, ne sont pas caduques. Ce que l'on souhaiterait c'est la mise en place d'un conseil de développement économique pour pouvoir suivre au plus près la mission, cette construction d'usines et les emplois sur le territoire, c'était notre première demande.

Par rapport aux bonnes nouvelles de la Navale, si on peut se féliciter qu'une entreprise locale décroche un beau marché, c'est quand même un contrat national voire plus que national vu les partenariats, nous souhaiterions qu'il y ait un réel débat à l'Assemblée nationale. Vendre des sous-marins et des armes ce n'est pas une mince affaire. L'armement est une mission régaliennne menée à DCNS Cherbourg par le projet Barracuda. Nous aimerions que l'export soit vraiment porté en débat ouvertement dans le monde politique et qu'il y ait un avis donné par rapport à cette à cette mise en place d'export d'armes. Avec l'Australie on peut se féliciter que ce soit un contrat d'état à état ce qui nous semble plus démocratique que des marchés qu'on a pu passer avec l'Arabie Saoudite. Il serait bien d'avoir un droit de regard de l'État sur cette vente et ce marché d'export.

Monsieur ARRIVÉ : Nous avons parlé du conseil de développement il n'y a pas si longtemps, il existe et il a vocation à se réunir pour parler de ces sujets.

Intervention de M. BRUNET concernant les comptes-rendus des conseils de mars et avril qui n'ont pas été communiqués.

M. ARRIVÉ précise que le travail est en cours et qu'ils seront transmis au prochain conseil

2 Compte-rendu des décisions du Maire prises en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil prend acte.

3 Mandat 2016-2020. Délégations de signature

Le conseil approuve la démarche et autorise le Maire à déléguer sa signature aux adjoints au maire et aux directeurs dans le cadre de la délégation consentie notamment dans le domaine des marchés publics et accord-cadres et conformément à l'annexe I ci-jointe.

pour 143 contre 0 abstention 8

Adopté à l'unanimité

4 Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte de la Manche (ADSEAM). Conseils d'administration et assemblées générales. Désignation d'un représentant

Le conseil désigne M. Frédéric BASTIAN en qualité de représentant de la ville de Cherbourg-en-Cotentin en cas d'empêchement du Maire

Monsieur BASTIAN : Par rapport à cette délibération j'en profite pour attirer l'attention des élus sur la difficulté que traverse actuellement l'ADSEAM, notamment au travers de son pôle « logement ». L'ADSEAM a un dispositif qui permet de suivre des familles très éloignées du logement, en grande précarité et en perte de repères. Les subventions accordées par le Département et l'aide accordée par l'État sont en nette diminution, et l'ADSEAM a été amenée à proposer la fermeture du service logement.

La collectivité de Cherbourg-en-Cotentin s'est fortement mobilisée pour éviter la fermeture de ce service, qui fait un travail considérable puisque ces familles, bien souvent, seraient laissées-pour-compte puisque livrées à elles même. La collectivité de Cherbourg-en-Cotentin essaye de mobiliser l'État et le Département pour sauver au moins 1/2 poste, qui permettrait le suivi de 8 familles, sachant que l'objectif affiché serait d'amener le Département et l'État à reconsidérer leur position de manière à sauver le poste entier. Il me paraissait important de porter à votre connaissance, non seulement la nécessité de ce dispositif et le fait qu'il soit en péril.

M. ARRIVE acquiesce et assure que le dossier sera suivi avec une attention particulière

pour 119 contre 0 abstention 32

Adopté à l'unanimité

5 Investissements programmatiques. Locaux ASH. Salle de spinning. APD

Délibération retirée de l'ordre du jour

Monsieur BRUNET : Nous voulons vous remercier, Monsieur le Maire ainsi que Monsieur CAUVIN, d'avoir pris en considération les remarques faites lors du dernier conseil communal d'Equeurdreville-Hainneville afin de ré-analyser le côté financier du dossier. Nous souhaitons qu'il en soit ainsi pour les autres dossiers, la vigilance étant de mise.

Monsieur CAUVIN : C'est dommage que nous ne nous soyons pas vus en amont car je regrette d'avoir retiré ce point. Lors du conseil communal de la commune déléguée, il y a eu effectivement une intervention indiquant que par rapport à l'APS, l'APD était en accroissement. Or, après vérification vous avez tort parce que par rapport à l'APD il est en dessous de l'APS. Parce que l'APS était hors VRD et l'APD intègre 16.000 euros de VRD donc en définitive notre APD globalement est inférieur à l'APS. Mais comme j'avais demandé à la commune nouvelle de la retirer, ça passera au mois de juin. Amende honorable aux services, cette délibération aurait dû passer parce que l'APD n'est pas en accroissement, il est même inférieur de 3.000 euros. Vous pourrez refaire les calculs et vous verrez mais l'erreur est humaine.

6 Budget 2016. Crédits affectés aux écoles maternelles et élémentaires de la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville

Le conseil donne son accord sur les crédits proposés pour le budget 2016 et autorise M. le Maire à procéder à la signature de l'avenant à la convention avec les écoles de la commune

pour 119 contre 0 abstention 32

Adopté à l'unanimité

7 Subventions exceptionnelles. Souvenir Français groupe jeunes. Le Tôt en folie

Le conseil autorise le versement de la subvention exceptionnelle de 250 € au Souvenir Français, groupes jeunes, autorise le versement de la subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Le Tôt en Folie. Les crédits sont inscrits sur les lignes du budget des relations publiques : 6745-023-57.

pour 149 contre 0 abstention 2

Adopté à l'unanimité

8 Subventions aux associations dans le cadre du sport vacances printemps 2016

Le conseil autorise Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations ci-dessous :

- club gymnique cherbourgeois	80 €
- jeunesse sportive cherbourgeoise hand-ball	20 €
- l'étrier cherbourgeois	1 344 €
- association sportive cherbourg base-ball	40 €
- we run cuc :	80 €
- association sportive cherbourg basket ball :	40 €
- nord cotentin hockey plus :	40 €
- association sportive cherbourg boxe :	80 €
- association sportive arsenal marine :	80 €
- club d'éducation physique dans le monde moderne :	120 €

pour 148 contre 0 abstention 3

Adopté à l'unanimité

Monsieur HOULLEGATTE : J'en profite pour répondre à une question qui avait été posée en conseil communal de la commune déléguée, à savoir : en ce qui concerne l'école de voile, elle participe bien aux activités de sports vacances. Elle propose plusieurs stages gratuits qui concernent à peu près une cinquantaine d'enfants et cela vient s'ajouter aux activités qu'organise l'école de voile avec une convention de la municipalité. D'autre part, une nouveauté, cette année les inscriptions ont été délocalisées, il y a un point d'inscription dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville ce qui permet de toucher les jeunes qui sont le plus loin de la pratique de ces activités sportives.

9 Organisation d'un championnat professionnel de boxe. Subvention exceptionnelle à l'association sportive Cherbourg Boxe

Le conseil autorise M. le Maire délégué de Cherbourg-Octeville à signer l'avenant à la convention d'objectifs et à verser une subvention d'un montant de 4 000 €.

La dépense est imputée au budget article 6514 env. 43739.

pour 146 contre 0 abstention 5

Adopté à l'unanimité

10 Fournitures de livres aux services de la Ville. Appel d'offres ouvert. Signature d'un avenant aux marchés pour les lots 1, 2 et 3. Autorisation

Le conseil autorise M. le Maire à signer les avenants aux marchés pour les fournitures de livres aux services de la ville.

pour 147 contre 0 abstention 4

Adopté à l'unanimité

11 Avenant n° 1 à la convention d'objectifs de la Maison pour Tous Léo-Lagrange (MPT-LL)

Le conseil autorise M. le Maire à ordonnancer une subvention supplémentaire à la MPT-LL pour 2 000 € en 2016 et autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectif de la MPT-LL

pour 147 contre 0 abstention 4

Adopté à l'unanimité

12 Participation de Cherbourg-en-Cotentin au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. Exercice 2016

Le conseil approuve les orientations du Plan Local d'insertion pour l'Emploi pour 2016, autorise la commune à mandater la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin pour mettre en œuvre pour 2016 les actions du PLIE, autorise le versement par la commune à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin d'une participation de 50 000 € pour 2016 et autorise M. le Maire à signer la convention de mandatement. La dépense est imputée au compte 6574 90 748 L ligne de crédit 44142.

Mme LAUNOY ne prend pas part au vote

pour 147 contre 0 abstention 3

Adopté à l'unanimité

13 Soutien aux dispositifs territoriaux en faveur de l'insertion et de l'emploi. Octroi d'une subvention à la MEF du Cotentin au titre de l'exercice 2016

Le conseil autorise le versement à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin du solde de la participation pour 2016 s'élevant à 157 884,80 €, autorise M. le Maire à signer la convention de mandatement. La dépense est imputée au compte 6574 90 748 L LdC 42005.

Mme LAUNOY ne prend pas part au vote

pour 144 contre 0 abstention 6

Adopté à l'unanimité

14 Demande de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Programmation complémentaire. Exercice 2016

Le conseil approuve les plans de financement présentés et autorise M. le Maire à solliciter les subventions au taux maximal autorisé au titre de la DETR

pour 142 contre 0 abstention 9

Adopté à l'unanimité

Monsieur ARRIVÉ : Je vous rappelle qu'avant le passage à la commune nouvelle, les communes historiques avaient avec le droit à la DETR sauf Cherbourg-Octeville et le passage en commune nouvelle permet d'aller chercher les subventions DETR sur l'ensemble du territoire. Maintenant que le passage en commune nouvelle est devenu une réalité, la caisse est commune, donc nous allons chercher toutes les subventions auxquelles nous pouvons avoir droit, sans s'occuper forcément de savoir sur quelle commune déléguée se trouve le projet.

Monsieur HOULLEGATTE : J'ai signalé en conseil communal de la commune déléguée que, en 2016, la DETR a été augmentée de deux cents millions d'euros, et de plus de huit cents millions d'euros au niveau national.

15 Demande de subvention au titre du soutien à l'investissement local (SIL)

Le conseil approuve le plan de financement et autorise M. le Maire à solliciter la subvention au taux maximal autorisé au titre du SIL et autorise M. le Maire à intervenir à la signature des conventions

pour 145 contre 0 abstention 6

Adopté à l'unanimité

16 Subventions allouées aux établissements scolaires du second degré. Exercice 2016

Le conseil donne son accord aux versements des subventions d'un montant total de 55 522.76 € aux différents établissements scolaires du second degré.

Les dépenses sont imputées au budget principal comptes :

65738 22 H001 – LC 40 575

65738 22 H003 – LC 40 576

65738 22 H001 – LC 40 577

pour 120 contre 0 abstention 31

Adopté à l'unanimité

Monsieur HUET : J'ai posé une question l'année dernière à Monsieur LEPOITTEVIN pour avoir une précision quant au fait que les collèges privés ne renaient pas dans le tableau des subventions. La réponse qui m'avait été faite était que s'il n'y avait pas de subventions c'est qu'il n'y avait pas de demande. J'avais donc demandé par quel moyen les demandes pouvaient être possibles et on m'avait répondu que c'était sans doute des dossiers. Alors, sans doute ce sont des dossiers, mais j'ai fait ma petite enquête et les collèges privés en particulier ne reçoivent pas de dossier. Donc, je rappelle simplement à mes collègues élus que l'enseignement privé de l'agglomération cherbourgeoise est en totalité sous contrat avec l'État, ce qui l'oblige ou en tout cas lui donne la mission d'accueillir tous les enfants qui frappent à la porte de l'établissement, ce qui est très bien. Quand on lit la délibération, on pourrait être tentés de penser qu'il n'y a pas de familles en difficulté dans l'enseignement privé. Or, je puis vous assurer, et un certain nombre d'autres élus ici aussi, qu'on a autant de familles et d'élèves en difficulté qu'ailleurs. Une récente enquête dit que dans l'enseignement privé la mixité sociale était plus importante que dans l'enseignement public, ce qui est explicable puisqu'on n'est pas tenu à la carte scolaire. On a donc des enfants qui viennent d'un peu partout.

Ma question est en 2 parties, comptez-vous revoir ce fonctionnement là pour les budgets à venir ? Comptez-vous ouvrir la possibilité de demander des aides aux collèges privés ? Comptez-vous ouvrir la possibilité à l'ensemble des lycées privés ? Je vois qu'il y a un lycée privé professionnel qui a une subvention mais le second, qui a une partie professionnelle n'a pas de subvention. A titre d'information, je crois que l'ensemble des élèves concernés par cette subvention et de 2.801, les élèves scolarisés dans l'enseignement privé catholique sous contrat dans l'agglomération s'élèvent à peu près à 1.200, il y a donc bien une injustice quelque part. Merci de bien vouloir apporter des précisions sur le sujet

M. LEPOITTEVIN : A ce jour, il n'est pas prévu que les établissements privés entrent dans ce dispositif, je rappelle également que l'idée de ces subventions allouées aux établissements scolaires du second degré est de faciliter l'ouverture à l'international et l'ouverture sur le monde de l'entreprise, c'est dans ce cadre que le lycée professionnel Cachin est inclus dans ce dispositif. Maintenant, on voit suite aux conseils d'administration des lycées, des collèges, que ce dispositif ne correspond plus trop aux besoins et qu'il va falloir réfléchir à un nouveau dispositif sans doute dans l'année 2017.

17 Manoir d'Imbranville. Location dortoirs. Nouveaux tarifs

Le conseil donne son accord sur la création des nouveaux tarifs de location du manoir d'Imbranville aux associations et particuliers à compter du 1^{er} juin 2016

pour 144 contre 0 abstention 9

Adopté à l'unanimité

M. ARRIVÉ : J'en profite pour vous dire que nous avons finalement peu de locaux à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin capables d'accueillir des groupes de façon importante et que nous avons régulièrement de la demande. Il faudra peut-être un jour se poser la question de la capacité à créer des lieux comme on le voit ailleurs capable d'accueillir 90, 100 personnes avec des couchages. On aura l'occasion d'en reparler.

18 Rétrocession d'un délaissé rue Ludé commune déléguée de Cherbourg-Octeville

Le conseil autorise la cession de la parcelle AN 218 à l'euro symbolique et M. le Maire à intervenir à la signature de l'acte authentique

pour 151 contre 0 abstention 2

Adopté à l'unanimité

19 Intervention de l'association « Lire et faire lire dans la Manche ». Convention

Le conseil renouvelle la convention de partenariat avec l'association « Lire et faire lire dans la Manche » pour 2016 et autorise M. le Maire à signer la convention avec l'association

pour 144 contre 0 abstention 9

Adopté à l'unanimité

20 Espace culturel Buisson. Mécénat culturel avec l'Espace culturel du centre Leclerc commune déléguée de Tourlaville

Le conseil :

accepte le principe de mécénat culturel avec l'espace culturel du centre Leclerc de Tourlaville à hauteur de 6 000 €.

autorise M. le Maire à signer la convention.

pour 146 contre 0 abstention 7

Adopté à l'unanimité

21 Extension du champ d'application du DPU à de nouvelles zones à urbaniser suite à l'expiration de ZAD

Le conseil autorise l'extension du droit de préemption urbain sur les différentes zones à urbaniser dans les communes déléguées de Cherbourg-Octeville, Tourlaville, Equeurdreville-Hainneville, Querqueville et La Glacerie.

pour 149 contre 0 abstention 4

Adopté à l'unanimité

22 Commune déléguée de Cherbourg-Octeville. La Postellerie de Bas. Servitude de passage de canalisation. Propriété PLATON

Le conseil autorise la signature de la convention de servitude de passage de canalisations avec MM. PLATON, la signature de l'acte authentique en l'étude de Maîtres LANOS et FONTANET.

Les frais inhérents à l'acte sont inscrits au budget principal compte 6718 811 E001 LdeC 42397.

pour 146 contre 0 abstention 6

Adopté à l'unanimité

23 Déclassement partiel du chemin rural n° 3 commune déléguée de Tourlaville

Le conseil autorise le déclassement d'une emprise de 56 m² de terrain correspondant à l'ancien chemin rural n° 3 sur la commune déléguée de Tourlaville.

pour 149 contre 0 abstention 4

Adopté à l'unanimité

24 Acquisition de terrain. Piste cyclable. La Saillanderie commune déléguée de La Glacerie

Le conseil autorise l'acquisition d'une emprise de 1960 m² à soustraire de la parcelle AD 28 sur la commune déléguée de La Glacerie aux prix de 1 000 € complétés d'une indemnité de 1 000 € pour perte d'arbres, la signature de l'acte authentique par devant Maître DECOURT BELLIN.

La dépense est inscrite au budget principal compte 2112 822 022B LdC 40193.

pour 117 contre 0 abstention 36

Adopté à l'unanimité

25 Centre socioculturel des Rouges Terres. Dispositif « ZOROS »

Le conseil autorise la création du dispositif « ZOROS » et autorise M. LINCHENEAU, maire délégué de la commune déléguée de La Glacerie, ou son représentant à signer les chartes d'inscription dans le dispositif « ZOROS ».

pour 152 contre 0 abstention 1

Adopté à l'unanimité

26 Centre socioculturel des Rouges Terres. Mini-camps été 2016. Tarifs

Le conseil valide les tarifs mentionnés et autorise M. le Maire à intervenir au versement d'arrhes à hauteur de 50 % du montant des frais d'hébergement.

Les dépenses sont imputées sur les articles 658 – 5248 – 60623 – 60632 – 6232 – 6132 du budget 2016.

Les recettes sont inscrites à la ligne de crédit 49535 article 70632 du budget 2016.

pour 147 contre 0 abstention 6

Adopté à l'unanimité

27 Centre socioculturel des Rouges Terres. Camp familles au parc de la Sardière été 2016. Tarifs

Le conseil adopte les tarifs mentionnés, autorise Monsieur le Maire à encaisser le règlement des sommes dues et autorise Monsieur le Maire à intervenir au règlement des différentes prestations du projet de camp familles et signer tout document.

Les dépenses sont imputées :
LdC 49463 article 658-63
LdC 49191 article 6135-63
LdC 49176 article 6132-63
LdC 49062 article 60623-63
LdC 49146 article 60622-63
Les recettes sont inscrites LdC 49535 article 70632-520.

pour 121 contre 29 abstention 3

Adopté à la majorité

28 Centre socio culturel des Rouges Terres. Partenariat avec l'institut médico-éducatif « La Mondrée »

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

pour 151 contre 0 abstention 2

Adopté à l'unanimité

29 Centre socioculturel des Rouges Terres. Tarification du foyer ados et du point-rencontre jeunes

Le conseil approuve les tarifs présentés applicables au 1^{er} juin 2016 et autorise la création d'une régie de recettes permettant la mise en place d'actions d'autofinancement.

Les dépenses sont imputées :
LdC 49464/49466 article 658
LdC 49483/49484 article 5248
LdC 49063/49064 article 60623
LdC 49085/49088 article 60632
LdC 49363/49365 article 6232
Les recettes sont inscrites LdC 49535 article 70632.

pour 145 contre 0 abstention 8

Adopté à l'unanimité

30 Centre socioculturel des Rouges Terres. Adhésion à l'association « vacances ouvertes »

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention et procède au mandatement de la somme de 90 € correspondant au montant de l'adhésion pour 2016.

La dépense est imputée LdC 49434 article 6281-520 du budget 2016.

pour 149 contre 0 abstention 4

Adopté à l'unanimité

31 Crèche halte-garderie de Camomille. Projet « handicap, accueillons-le ensemble ». Demande d'aides financières

Le conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges auprès des différents organismes.

pour 149 contre 0 abstention 4

Adopté à l'unanimité

32 Construction de l'extension du hall technologique sur le site universitaire de Cherbourg-Octeville. Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre

Le conseil autorise la passation d'un avenant n° 2 pour un montant total de 7 200 € HT.

La dépense est imputée sur le budget 01 compte 458111-760K LdC 42306

pour 153 contre 0 abstention 0

Adopté à l'unanimité

33 Travaux d'amélioration des bâtiments ex-communautaires. Tous corps d'état. Autorisation de signer les marchés de travaux pour les lots 5, 6, 7, 8 et 9

Le conseil autorise M. le Maire à signer les marchés.

La dépense est d'imputations multiples

pour 151 contre 0 abstention 2

Adopté à l'unanimité

34 Travaux de réhabilitation et mise en conformité du gymnase Jean Tesson. Avenants aux marchés. Signature. Autorisation

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés pour les travaux de réhabilitation et de mise en conformité du gymnase.

pour 152 contre 0 abstention 1

Adopté à l'unanimité

35 Personnel municipal. Emploi de cabinet. Création d'un poste

Le Conseil créé un emploi de cabinet au sein de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, autorise Monsieur le Maire à recruter sur cet emploi la personne de son choix et à fixer ses missions et prend en charge les frais de déplacement de ce collaborateur de cabinet.

Les dépenses sont inscrites aux articles 64131 – 6451 et 6453.

pour 151 contre 0 abstention 2

Adopté à l'unanimité

36 Accroissement temporaire d'activité. Autorisation de recourir à du personnel contractuel

Le conseil autorise Monsieur le Maire ou son représentant à recruter :

un agent spécialisé en traitement de l'eau à temps complet à compter du 19/05/16

un agent d'entretien à temps complet à compter du 01/07/16

un maître nageur à temps complet à compter du 01/07/16

un éducateur spécialisé à temps non complet 50 % à compter du 19/05/16.

et à conclure les contrats correspondants pour une durée d'un à six mois, renouvelables au plus tard jusqu'au 31/12/16.

M. le Maire ou son représentant à signer les contrats ainsi que leurs avenants éventuels.

Pour 121 contre 0 abstention 32

Adopté à l'unanimité

Monsieur VIVIER : Juste pour vous dire que le dialogue social, sur la mise en place de Cherbourg-en-Cotentin, continue. Une étape importante se déroulera la semaine prochaine avec les élections professionnelles. Cela nous permettra d'avoir des instances paritaires définitives en place. Je voulais en profiter pour remercier celles et ceux qui ont accepté d'assurer la tenue des bureaux de vote.

Monsieur ARRIVÉ : Je me joins aux remerciements de Monsieur VIVIER pour celles et ceux qui vont tenir les bureaux de vote des élections professionnelles. C'est un moment important pour la collectivité. Nous avons œuvré avec les organisations syndicales, que je salue, pour que les choses se passent correctement. Suite aux élections nous entamerons une nouvelle phase du dialogue social.

J'en profite aussi pour remercier les adjoints de la communauté urbaine et des communes délégués qui ont travaillé avec nous durant ces 6 derniers mois, au sein du comité de dialogue permanent, qui s'est réuni très régulièrement et qui nous a permis d'avancer sur un certain nombre de sujets avec les organisations syndicales.

37 Marchés publics. Commission d'appels d'offres. Substitution des bases légales

Le conseil procède à l'élection et désigne pour la durée du mandat:

Membres titulaires : M. BAUDIN – Mme THEVENY – Mme LEBONNOIS – Mme LE BARBENCHON – M. FEUILLY

Membres suppléants : Mme GRUNEWALD – Mme HUBERT – M. VIGNET – M. DELESTRE – M. ROUSSEL

La présidence de la CAO reste assurée Mme DELAUNAY, désignée par arrêté

pour 148 contre 0 abstention 5

Adopté à l'unanimité

38 Délégation des aides à la pierre. Avenants annuels 2016 à la convention de délégation des aides à la pierre 2016/2021

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants au bilan 2015 et aux objectifs 2016.

pour 143 contre 0 abstention 10

Adopté à l'unanimité

39 Programme Local de l'Habitat 2013/2018. Octroi d'une aide à l'acquisition d'un logement en location accession (PSLA)

Le conseil accorde une aide à l'accession à la propriété d'un montant de 7 000 € au profit des bénéficiaires et autorise le versement de l'aide auprès du notaire.

La dépense est imputée au compte 20422 824 757K LdC 43355.

pour 148 contre 0 abstention 5

Adopté à l'unanimité

40 Musée d'Art Thomas Henry. Convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société BIPLAN. Autorisation

Le conseil approuve le principe d'une occupation occasionnelle, autorise M. le Maire à signer la convention avec la société BIPLAN et fixe le montant de la redevance à 600 € nets.

pour 147 contre 0 abstention 6

Adopté à l'unanimité

Madame GENTILE : Je voulais juste ajouter que samedi prochain c'est la nuit européenne des musées, le musée Thomas Henry sera ouvert de 18 heures 30 à minuit. C'est gratuit, tout le monde peut venir au musée, et l'équipe a préparé pour les visiteurs plusieurs animations, plusieurs visites particulières. On pourra par exemple découvrir certaines œuvres lors d'une visite à la lampe torche.

Monsieur ARRIVÉ : On peut préciser que depuis la réouverture le Quasar fonctionne très bien. Les chiffres de fréquentation sont une vraie satisfaction pour nous.

Madame GENTILE : Le musée est extrêmement fréquenté. Le dernier pointage que j'ai, en date du 29 avril, indique 3.619 visiteurs.

Le musée a ouvert le 19 mars, cela suscite de la curiosité et énormément de satisfaction puisque les retours des visiteurs sont plutôt élogieux et tout à fait favorables.

QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de M. ARRIVE

Nous avons des questions diverses, 3 questions diverses ont été posées par le groupe de la gauche debout.

Première question : Que vont devenir les migrants suite à la vente de la chapelle Marie Madeleine Postel ? Qu'est-il envisagé pour l'hébergement de ces personnes ?

Monsieur BASTIAN : C'est un sujet compliqué, sensible, tant pour les personnes concernées que pour le ressenti que peut avoir la population en règle générale. Donc je vais essayer d'être le plus précis possible car il faut qu'on le soit sur cette question et se garder des approximations. On pourrait qualifier la position de la ville de Cherbourg-en-Cotentin autour de 3 mots forts : humanité, équité, responsabilité.

Pour commencer par l'humanité, c'est vrai que, contrairement à de nombreuses villes concernées par cette problématique, nous avons dès 2008, et même avant, pris en charge cette question. Nous avons toujours souhaité mettre autour de la table les principales personnes concernées et là, les principales personnes concernées sont l'État, dont c'est la compétence, la commune, puisque c'est sur son territoire que les choses se passent et l'association Itinérance, qui accompagne ce public venu d'ailleurs. Nous avons toujours considéré que si l'on pouvait trouver la meilleure solution c'est dans la discussion, même dans l'expression des divergences.

Je ne vous cache pas que dimanche en fin de journée on a eu un sentiment d'étonnement, un sentiment de surprise, un sentiment d'inquiétude même quand on a appris par les médias que les migrants avaient été dirigés vers un squat. Un squat qui existait anciennement en 2014, le squat NORDEZ. Alors même que la municipalité n'avait pas été sensibilisée ni informée par l'association de cette décision. A notre connaissance il n'y avait pas de demande, ni de l'acheteur de la salle Postel, ni du vendeur, d'évacuation des lieux. Je tiens, au nom de la collectivité, à le redire ici, nous resterons sur cette ligne de parfaite transparence, de totale transparence et de dialogue permanent avec les principales personnes concernées parce que c'est notre façon de concevoir les choses et qu'on ne bougera pas sur ce point-là.

Alors pour poursuivre, je crois qu'il est important aussi de savoir de qui on parle. Nous avons sur le territoire des personnes qui ont un statut légal et des personnes qui n'ont pas de statut légal. Parmi les personnes qui ont un statut légal, certaines ont le statut de réfugié, à ce titre là, sur notre territoire, nous accueillons 56 réfugiés. Cela veut dire 56 personnes qui sont dans un logement, qui perçoivent le RSA, qui perçoivent les droits à la CMU donc les droits inhérents à leur statut. Ce dispositif est accompagné par COALLIA, association qui accompagne ces personnes sur notre territoire. Ces personnes ont un projet de vie et souhaitent s'intégrer sur notre territoire. La ville de Cherbourg-Octeville et plus largement l'ensemble des villes qui constituent aujourd'hui Cherbourg-en-Cotentin avaient été d'emblée volontaires pour accueillir ces personnes réfugiées et il est d'ailleurs probable que l'on accueille dans l'avenir d'autres personnes ayant ce statut.

Ensuite nous avons, toujours avec un statut légal, des personnes qui sont en demande d'asile. Elles perçoivent une allocation qui est de l'ordre de 320 euros par mois. Il y a 55 personnes qui sont prises en charge dans un CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) qui, non seulement, procure un logement à ces personnes mais aussi tout un accompagnement social de manière à faciliter leur intégration future et que leur demande d'asile ait une issue positive.

Donc 55 places de Cada et 22 logements dits « hébergement d'urgence » pour les demandeurs d'asile Ces 22 logements ont été mobilisés en janvier 2014, après une forte mobilisation de l'association Itinérance, relayée par Madame la Députée et par la collectivité de Cherbourg-Octeville, de manière à ce que l'État prenne en charge des personnes qui avaient un statut de demandeur d'asile mais qui n'avaient pas de logement.

Parmi ces personnes il y avait des familles, qui étaient logées à l'hôtel et d'autres personnes étaient dans le squat de Nordez. L'association Itinérance avait démontré que le coût d'hébergement à l'hôtel était nettement supérieur au coût d'hébergement dans un logement.

Les villes de Cherbourg-Octeville, Equeurdreville-Hainneville et Tourlaville faisaient l'avance pour le coût de ces 22 logements, un accompagnement était effectué par COALIA et par l'association Itinérance.

Il existe également sur le Nord Cotentin 100 places d'ATSA (Accueil Temporaire au Service de l'Asile) géré par l'association COALIA dans le cadre d'une convention avec l'Etat.

Donc, entre les réfugiés et les demandeurs d'asile nous arrivons à près de 300 personnes accueillies sous statut régulier.

Il existe aussi des personnes qui ont un statut régulier mais dont le statut ne permet pas d'avoir de moyens de subsistance, elles ne perçoivent ni le RSA, ni l'allocation d'aide pour les demandeurs d'asile. Ce sont des personnes soit déboutées du droit d'asile et qui ont fait un recours, soit en attente de régularisation dite « Valls » (au nom de la scolarisation des enfants de + de 3 ans) soit pour des raisons de santé (avec une autorisation de résider mais sans moyen de subsistance).

Nous avons souhaité respecter l'équité de traitement des personnes en situation de précarité et donc appliquer les dispositifs d'aide comme pour toute personne demandant une aide au CCAS.

La ville de Cherbourg-en-Cotentin a toujours été présente et a même anticipé des mesures sur le plan sanitaire. Nous avons, en lien avec Itinérance, mené une opération lors d'une épidémie de gale au mois de février, qui a mobilisé les bénévoles de l'association Itinérance et les collaborateurs de la collectivité pour permettre de traiter cette épidémie. Nous avons également ré-ouvert les sanitaires du stade des Fourches, 2 fois par semaine ils sont à disposition de la population. Nous avons aussi mis en place un dispositif de récupération du linge pour le laver et le remettre à disposition des personnes, les couvertures sont également traitées et désinfectées.

Concernant l'humanité, les collectivités ont toujours apporté un soutien à l'association Itinérance, par le biais d'une subvention, mais aussi dans leur mission d'alphabétisation des demandeurs d'asile. Il y a une vraie mobilisation des services pour permettre à l'association de dispenser des cours dans les meilleures conditions, l'apprentissage de la langue est un élément majeur pour s'engager sur un projet de vie sur notre territoire.

Enfin sur la responsabilité, on se doit d'aller au-delà de la compassion, de l'empathie, de l'aide ou de l'accueil inconditionnel. Des personnes sont sur notre territoire sans statut, et elles ne souhaitent pas en avoir, car leur volonté est de se rendre en Angleterre.

L'accueil inconditionnel ne doit pas dépendre uniquement de la collectivité, cela engendre une réflexion à plus long terme, sur le devenir des personnes et les modalités d'accueil.

Concernant les populations qui ne veulent pas rester sur le territoire, on doit se poser plusieurs questions : ne rajoute-t-on pas de la précarisation (squatts) ? Si l'on devait s'orienter vers un accueil « en dur » (ce qui n'est pas de notre compétence) en aurait-on les moyens ? N'est-ce pas une manière d'entretenir des filières mafieuses ? N'est-ce pas une manière de se rendre complice de personnes qui prennent des risques insensés pour traverser la Manche ? Ce sont des questions que l'on doit se poser.

Je pense que la ville de Cherbourg-en-Cotentin a toujours été en pointe sur ce combat, sur ce travail, aux côtés de l'association Itinérance et je crois que l'on sera toujours fortement mobilisés. Le souhait que l'on peut avoir est de faire de la pédagogie en expliquant aux personnes qui veulent passer en Angleterre que la solution n'est pas forcément là. Elle est probablement sur notre territoire et il faut pousser ces personnes à faire des demandes d'asile pour pouvoir les inclure dans les dispositifs.

Voilà les éléments que je souhaitais apporter aux élus.

Monsieur ARRIVÉ : J'avais demandé à Frédéric Bastian de vous donner un maximum d'informations, pour que vous puissiez maîtriser l'ensemble de la problématique. Ce point extrêmement précis montre que l'ensemble des collectivités de l'ex-CUC, devenues aujourd'hui Cherbourg-en-Cotentin, sont toujours mobilisées sur ces questions essentielles. Monsieur Bastian a présenté beaucoup de dispositifs et je rajouterai la gratuité des transports publics sur le réseau Zéphir Bus, qui est accordée à toute personne en situation régulière et que nous avons étendue aux personnes ayant entrepris des démarches de régularisation et qui peuvent présenter un récépissé ou une autorisation provisoire de séjour en cours de validité. Il y a aussi parfois le parrainage d'élus pour des familles en cours de régularisation « Valls ».

L'ensemble de ces éléments vous permet d'avoir la réalité de la complexité de la situation mais aussi de mesurer l'ampleur de l'aide apportée par Cherbourg-en-Cotentin, qui assume ses responsabilités et met des choses en place, souvent au-delà de ses missions.

Monsieur LEJAMTEL : Je remercie Monsieur Bastian pour sa réponse et je précise que la 1^{ère} partie de ce que je vais dire n'est pas un contrepoint à la 1^{ère} partie de sa réponse, c'est pour contextualiser celle-ci. En revanche, sur la fin de son propos, nous aurons quand-même une question à poser.

Je voudrais parler du document de Monsieur Toubon, le défenseur des droits, sur les droits fondamentaux des étrangers en France. Dans ce document il y a un préambule, relativement long mais très précis, sur la raison de porter ce débat public. Je voudrais lire quelques passages, car si le défenseur des droits a souhaité pointer le doigt sur ce sujet, il ne le fait pas par hasard.

Il explique qu'un certain nombre de présupposés sont construits par les catégories juridiques utilisées sur la question des migrants. Il dit : « *au titre des présupposés, la forte présence d'étrangers en France, y compris en situation régulière et durablement installés, serait de nature à remettre en cause l'identité nationale. Dès lors la finalité des règles de droit s'appliquant aux étrangers devrait être irrémédiablement celle de la maîtrise de l'immigration ou au mieux celle du droit des étrangers, marqueurs d'un régime juridique distinct et non celle des droits des étrangers* ». Et il souligne que « *l'immigration est un fait social consubstantiel de la construction de la France et d'une partie de l'Europe. Aucune période de l'histoire de l'immigration, aussi intense soit-elle, n'a modifié le socle des valeurs républicaines communes, ni le million de rapatriés et harkis au début des années 60, pas plus que tous les Portugais, Espagnols, Italiens, Algériens, Marocains, Tunisiens venus pour travailler dans les années 60 et 70, ni les immigrants subsahariens que l'indépendance des états africains a conduit en Europe, ni enfin les près de 200.000 boat people au début des années 70, et ce, alors que la situation économique de la France commençait à se dégrader* ». Je pense que ce rappel de ce qui est la culture française de l'accueil est quand même quelque chose d'important et de ce seul point de vue là ce document mérite d'être partagé.

Parmi les idées reçues, souligne le défenseur des droits, on trouve celle selon laquelle « *une politique à l'égard des étrangers, pleinement respectueuse des droits fondamentaux, provoquerait un appel d'air* ». Il tord le cou à cette idée. Je vais un peu plus loin « *véhicule des idées et des stéréotypes, les mots utilisés ne sont pas neutres et sans conséquences, migrants, réfugiés, clandestins, sans papiers, immigrants, exilés, sont autant de mots rarement utilisés de manière indifférente. Cette distinction conduit à jeter le discrédit et la suspicion sur les exilés dont on cherche à déterminer si leur choix d'atteindre l'Europe est noble, moral et pas simplement utilitaire, avec à la clé le risque de priver de protection des personnes en droit d'en bénéficier, etc, etc ...* ».

Ce que fait le défenseur des droits, c'est un rappel qui consiste à dire qu'il peut y avoir un glissement des droits qu'on applique aux étrangers en fonction d'un discours qui tendrait à faire un certain nombre de catégories et au final il y aurait une atténuation des droits auxquels pourraient prétendre les étrangers qui se retrouvent en France et il indique que la distinction entre réfugiés et migrants est une catégorie juridique mais du point de vue de la réalité c'est la même chose.

Il indique également qu'un très haut niveau de protection sociale pour les étrangers n'est certainement pas un appel d'air. Donc il tord le cou au tourisme médical. En réalité c'est parmi ces personnes qu'il y a le moins de recours aux soins et je n'apprends rien à Monsieur Bastian.

Je sais que le débat tel qu'il est posé là, ne rentre pas dans ces glissements et dans ses errements, qui sont quand même utilisés par un certain nombre de partis politiques, notamment l'extrême droite, et il ne faut absolument pas glisser dans cette direction au risque d'y perdre son âme.

La seule question sur laquelle je voulais revenir c'est celle des personnes qui sont à la rue, ce ne sont pas seulement des réfugiés ou des migrants en situation irrégulière, c'est aussi les sans-abri. On est pas dans une distinction de nationalité, on est sur les personnes sans abri. Quelle est la réponse pour les personnes sans abri sur notre commune ?

Monsieur BASTIAN : C'est un sujet essentiel, qui est traité par le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin. Nous avons, depuis le 1^{er} janvier 2016, non seulement identifié un lieu, mais nous en payons le loyer. C'est un immeuble de 3 étages qui se situe parking Gambetta et nous sommes actuellement en négociation, d'une part avec l'État pour le financement et d'autre part avec la Croix Rouge Française pour l'animation, afin d'accueillir les personnes sans abri.

C'est un lieu d'accueil inconditionnel pour des personnes cherchant un abri, même avec des animaux, même s'ils sont en état d'ivresse, contrairement aux dispositifs déjà existants. Il faut cependant bien avoir à l'esprit que nous serons limités en places et que cet accueil, nous l'espérons, verra le jour l'hiver prochain. Le nombre exact de places est encore inconnu, cela fait l'objet de discussions avec la Croix Rouge, d'autant que l'on a pour idée de se servir de cet équipement pour faire un sas vers le logement autonome avec des logements dits « de transition ». C'est donc une préoccupation à laquelle nous allons répondre dans les mois qui viennent.

Monsieur LINCHEAU : Je voudrais dire que j'ai côtoyé Itinérance pendant quelques années et aujourd'hui je perçois toutes ces difficultés auxquelles ils sont confrontés avec cette fermeture de Marie Postel et l'ouverture de ce squatt.

Je suis complètement solidaire de la position de la commune et je le redis avec force, il faut traiter rapidement ce problème avec la plus grande humanité, notamment avec un accueil en « dur » pour avoir ce sas.

Monsieur HOULLEGATTE : C'est un débat qui est délicat, néanmoins la France est un pays de droit et je pense qu'il faut aussi être vigilant et faire en sorte que les règles de la République puissent s'appliquer.

Vous avez des personnes qui sont en situation régulière, et d'autres qui sont en situation irrégulière. Par rapport à ces personnes en situation irrégulière, il y a un dialogue qui doit s'instaurer, il y a sans doute une incitation pour leur dire : attention vous êtes protégés à partir du moment où vous faites une demande d'asile, mais si vous refusez de faire cette demande d'asile parce que votre priorité c'est de passer en Angleterre, et bien je suis désolé mais je pense que ces personnes n'ont rien à faire sur le territoire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Il y a des règles qui doivent être respectées et à ce titre je pense que le travail le plus important c'est justement de convaincre ces personnes qu'elles ont sans doute un avenir ici, à partir du moment où elles viennent de pays qui sont en conflit, elles vont automatiquement bénéficier des mesures de protection que la France met en place et des mesures d'accompagnement que la commune propose. Mais il y a des règles et elles doivent être respectées.

Monsieur ARRIVÉ : Vous l'avez compris dans les jours qui viennent nous allons, avec Frédéric Bastian, et j'en profite aussi pour saluer nos collaborateurs qui travaillent sur l'ensemble de ces questions, continuer à travailler avec ces personnes en situation irrégulière pour les inciter à revoir leur position. Et puis bien sûr, au travers d'accompagnements individualisés, les services municipaux et les élus que nous sommes continueront à travailler avec Itinérance. Avec Frédéric Bastian, comme avec Madame la Députée, nous allons aussi continuer à agir auprès de l'État pour que les droits des demandeurs d'asile soient bien évidemment respectés en termes de logement. C'est ce que nous faisons depuis de nombreuses semaines avec force et nous allons continuer à le faire.

Madame LEBONNOIS : Simplement pour une précision, par rapport à votre étonnement du départ de la chapelle de Marie Madeleine Postel, il en était question depuis un moment déjà. Ce n'est pas de l'initiative d'Itinérance d'avoir quitté ces locaux mais il était convenu avec l'Évêché qu'à partir du moment où l'association n'achetait pas la chapelle, elle devait partir dans les 3 semaines qui suivaient. Dans les journaux il est rapporté que personne n'avait demandé, ni la Mairie, ni l'Évêché, de quitter ce lieu, mais si, et il y a des preuves. Il y a des lettres recommandées dans lesquelles il est demandé à l'association Itinérance de quitter les locaux à partir du moment où ils ne les ont pas achetés.

Monsieur BASTIAN : A notre connaissance, il n'y avait pas d'éléments qui nous indiquaient qu'il y avait une exigence de la part de l'Évêché de libérer les lieux. Nous savions qu'il y avait un contrat moral entre l'Évêché et l'association Itinérance, mais je ne savais pas qu'il y avait eu une injonction très précise de quitter les lieux.

La collectivité a toujours fait le choix d'avoir un dialogue, en toute transparence, avec les différents interlocuteurs autour de cette question-là, et c'est vrai que dimanche soir surprise, inquiétude, étonnement, parce que nous n'avions pas été informés et que nous l'avons appris par les médias.

Monsieur ARRIVÉ : Il y avait également une seconde question : le devenir de la caserne des pompiers.

C'est un sujet qui n'est pas encore d'actualité, qui le sera lorsque les futurs centres de secours seront construits. Je n'ai pas d'éléments spécifiques à vous apporter aujourd'hui, c'est un sujet qui devra être discuté collégialement, le moment venu, en lien aussi bien sûr avec les pompiers et les habitants du quartier. Nous y serons attentifs le moment venu mais pour l'instant le sujet n'est pas d'actualité.

Vous aviez également une question il me semble sur la situation sanitaire. La question était : Monsieur le Maire, en tant que Président du conseil de surveillance, pouvez-vous faire un point sur la situation sanitaire ?

Je vais profiter de votre question pour vous donner, ainsi qu'au Conseil Municipal, quelques éléments d'appréciation et de complément sur l'activité du centre hospitalier sur 2015 et sur le début de l'année 2016.

Sur l'activité 2015, les résultats ont été meilleurs que sur l'année 2014, avec à peu près quatre millions d'euros de recettes supplémentaires, liées notamment à presque 5 % de plus sur les séjours d'hospitalisation, 7 % sur les séances et sur les hôpitaux de jour, et un peu plus de 3 % sur les consultations et actes externes, par rapport à 2014. Ce qui représente presque 4.000 personnes qui sont venues, qui se sont adressés au Centre hospitalier en 2015 par rapport à 2014. Cette augmentation de l'activité sur l'hôpital a permis de réduire le déficit de presque 40 % par rapport à 2014. Le déficit reste important même s'il s'est un peu réduit avec l'accroissement de l'activité et ce déficit a nécessité une aide exceptionnelle de l'État en trésorerie d'un peu plus de neuf millions d'euros. Donc la meilleure activité permet de réduire le déficit mais il reste extrêmement important.

Sur le début de l'exercice 2016, la situation est aujourd'hui correcte en termes de fréquence et d'activité. Le nombre d'entrées est toujours à la hausse de 4 % en terme de séjours, donc ce sont de bonnes nouvelles pour l'hôpital, puisqu'il a besoin pour fonctionner de la confiance des habitants. La chirurgie, avec 8 %, dont 35 % de plus sur l'ambulatoire depuis le début de l'année, tire l'activité de l'établissement vers le haut. Concernant l'activité de Valognes, un point extrêmement important le centre non programmé de Valognes, aujourd'hui, quelques semaines, après l'ouverture (sachant qu'un point complet sera fait comme promis et comme prévu par l'ARS au bout de 4 mois de mise en place) le centre de Valognes fonctionne bien, avec un excellent retour et un excellent niveau de satisfaction des patients soignés.

Ce centre fonctionne en autonomie au niveau médical, c'est à dire que le centre de Valognes fonctionne sans ponctionner les ressources de l'hôpital de Cherbourg. Un médecin à temps plein a rejoint l'équipe fin avril et c'est aussi une bonne nouvelle. Le centre de Valognes est aujourd'hui, et c'est important, autonome en termes de ressources. Il reste des questions posées pour le fonctionnement du centre de Valognes de façon épisodique, notamment dans le cadre des congés annuels. Donc les choses fonctionnent, les patients soignés sont satisfaits du niveau de service et globalement les choses se passent bien. En terme de fréquentation sur Valognes, après un bon démarrage (entre 25 et 35 passages par jour) l'activité, depuis quelques jours, baisse (aux alentours de 25 patients) et la direction de l'hôpital a donc prévu de communiquer de nouveau pour faire savoir que ce centre de soins non programmé à Valognes existe et accueille les patients qui le souhaitent.

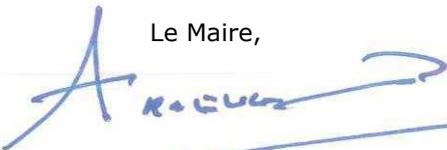
Je voudrais aussi vous dire que nous avons de nouveau à faire face à des problématiques aux urgences. La problématique principale réside dans les difficultés de recruter des médecins aux urgences. Vous savez que l'ensemble des postes ouverts aujourd'hui aux urgences ne sont pas pourvus puisqu'il est difficile de faire venir des médecins. La problématique principale réside justement dans cette difficulté à trouver de la ressource médicale, la direction y travaille, en partenariat bien sûr et en lien avec l'ARS. Nous œuvrons dans les missions qui sont les nôtres et dans nos compétences pour essayer d'agir et de faire venir sur le territoire des médecins. On pourrait vous parler ce soir des « Paradis de Cherbourg » et d'autres sujets, où nous assurons à la fois la promotion de l'établissement et du territoire. Progressivement nous espérons que ce type de démarche nous permettra de recruter un nombre de médecins suffisant. Aujourd'hui, comme vous le savez, il en manque pour faire tourner les urgences dans les meilleures conditions possibles.

Si on s'en tient aux chiffres, la fréquentation de l'hôpital augmente et c'est une bonne chose. Mais il reste bien entendu de vraies prérogatives, des difficultés de fonctionnement, qui pèsent à la fois sur les patients et sur les équipes, que je le salue de nouveau comme on le fait régulièrement, puisque les personnels de l'hôpital sont véritablement engagés et j'aurai l'occasion de faire une visite, en tant que Président du conseil de surveillance dans les semaines qui viennent, je visiterai l'ensemble de l'hôpital, avec les organisations syndicales, pour aller écouter l'ensemble des personnels et faire remonter dans les fonctions qui sont les miennes un certain nombre d'informations que cela soit à l'ARS ou au Ministère de la Santé.

Monsieur LEJAMTEL : En juin 2014, la Communauté Urbaine de Cherbourg et les villes de Cherbourg-Octeville et d'Équeurdreville-Hainneville avaient voté une motion pour se placer en dehors du TAFTA. Cela fait presque 2 ans mais il y a eu beaucoup d'évolutions et nous avons proposé qu'un groupe d'élus volontaires puissent travailler afin d'actualiser cette motion. Les craintes de 2014 sont restées les mêmes, mais comme c'est un sujet technique, nous ne voulions pas présenter une motion ce soir mais plutôt proposer un groupe de travail.

Monsieur ARRIVÉ : J'ai bien pris note de votre demande concernant le TAFTA, vous demandez qu'un groupe de travail représentatif des groupes politiques de la commune se réunisse pour envisager l'actualisation éventuelle de la motion. J'interpelle donc ce soir l'ensemble des groupes politiques, concernant le groupe majoritaire Arnaud Catherine vous tiendra au courant d'ici quelques jours.

La séance est levée à 19 h 45.

Le Maire,

Benoit ARRIVE

**EXPLICITATION PAR ÉTAPE ET TYPE
DE LA PROCÉDURE DES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURES
POUR TOUT DOCUMENT CONCERNANT LA PRÉPARATION, LA PASSATION,
L'EXÉCUTION ET LE RÈGLEMENT
DES ACCORDS-CADRES ET DES MARCHÉS PUBLICS**

Ce tableau a pour but de préciser les actes pour lesquels le Maire de Cherbourg-en-Cotentin confère une délégation de signature dans le cadre des marchés publics et accords cadres. Il existe 3 procédures à différencier.

PROCEDURE n°1

Procédure d'achat dont le seuil est < ou = à **25 000 € HT** ou bon de commande ou marché subséquents < ou = à **25 000€ HT**(quel que soit le montant du marché ou de l'accord cadre)

Étapes	Documents	signature
Toutes les étapes : de la demande de devis à la fin de la prestation	Tous Sauf la décision du Maire et le marché quand ils sont formalisés	Directeur de service En son absence le Directeur de pôle En l'absence des deux, le Directeur général des services

Exemple : un marché à bon de commande de 300 000 €. Le bon de commande qui en découle d'un montant inférieur à **25 000 €** est géré du début à la fin par le Directeur de service. Si le bon de commande est supérieur, la procédure n°2 s'applique.

PROCEDURE n°2

Procédure dont le seuil est > à 25 000 € HT ou de bon de commande ou marché subséquents > à 25 000 € HT (quel que soit le montant du marché ou de l'accord cadre)

Étapes	Documents	signature
Lancement de la procédure et Publicité <u>s'il y a lieu</u>	AAPC - avis de préinformation	Directeur de service En son absence le Directeur de pôle En l'absence des deux, le Directeur général des services
Renseignement et DCE <u>s'il y a lieu</u>	Envoi du DCE Lettre de réponse aux demandes de renseignements d'ordre techniques, administratifs ou financiers	Directeur de service En son absence le Directeur de pôle En l'absence des deux, le Directeur général des services

Registre de dépôts	Registre de dépôts	Directeur de service En son absence le Directeur de pôle En l'absence des deux, le Directeur général des services
Ouverture des plis au stade de la candidature	Procès-verbal d'enregistrement du contenu des plis	Fonctionnaire titulaire d'un arrêté
Ouverture des plis au stade de la candidature	Lettre d'invitation à régulariser	Directeur de service En son absence le Directeur de pôle En l'absence des deux, le Directeur général des services
Sélection des candidatures	Procès-verbal de sélection des candidats	Adjoint au maire délégué
Offre	Rapport d'analyse des offres en MAPA et s'il y a lieu	Directeur de pôle En son absence, le directeur général des services
Information des non retenus	Lettre de rejet de la candidature Lettre de motivations supplémentaires	Adjoint au maire délégué En son absence, Mme DELAUNAY En l'absence des deux, Mme GODEFROY
Déclaration sans suite	Lettre de déclaration sans suite aux candidats	Adjoint au maire délégué En son absence, Mme DELAUNAY En l'absence des deux, Mme GODEFROY
Courrier offre retenue Mise au point	Courrier offre retenue et annexe	Adjoint au maire délégué En son absence, Mme DELAUNAY En l'absence des deux, Mme GODEFROY
Information des candidats non retenus	Lettre de rejet de l'offre Lettre de motivation supplémentaire	Adjoint au maire délégué En son absence, Mme DELAUNAY En l'absence des deux, Mme GODEFROY
Signature du marché	Acte d'engagement et autres pièces du marché (rapport de présentation)	Adjoint au maire délégué En son absence, Mme DELAUNAY En l'absence des deux, Mme GODEFROY
Notification	Lettre de notification du marché	Mme DELAUNAY En son absence, Mme GODEFROY

Exécution du marché Hors litige	Acte spécial Agrément ou refus de sous-traitant Décision d'affermissement des tranches Décision de reconduction Décision de poursuivre et avenant Décision de prolonger les délais. Réception avec ou sans réserves du marché Remise d'ouvrage Bordereau des prix supplémentaires	Adjoint au maire délégué En son absence, Mme DELAUNAY En l'absence des deux, Mme GODEFROY
Exécution du marché Hors litige	Ordre de service DGD	Directeur de service ou responsable désigné dans le marché s'il est différent En leur absence, le directeur de pôle En l'absence des deux, le directeur général des services
Exécution du marché avec litige	Gestion des litiges Résiliation des marchés	Adjoint au maire délégué En son absence, Mme DELAUNAY En l'absence des deux, Mme GODEFROY

PROCEDURE n° 3

Procédures spécifiques de maîtrise d'œuvre de travaux

Exécution <u>des marchés en maîtrise d'œuvre Mairie</u>	Réception des travaux avec ou sans réserves Remise d'ouvrage Avenant Mise en demeure Gestion des litiges Résiliation des marchés	Adjoint au maire délégué En son absence, Mme DELAUNAY En l'absence des deux, Mme GODEFROY
Exécution des <u>marchés en maîtrise d'œuvre Mairie</u>	DGD Tous les ordres de service	Le directeur des services en qualité de maître d'œuvre désigné dans le marché En son absence le directeur de pôle En l'absence des deux, le directeur général des services
Exécution <u>des marchés en maîtrise d'œuvre externe</u>	Tous les ordres de service DGD Réception des travaux avec ou sans réserves Remise d'ouvrage Avenant Mise en demeure Gestion des litiges Résiliation des marchés	Adjoint au maire, délégué En son absence, Mme DELAUNAY En l'absence des deux, Mme GODEFROY